

Les cotisations

Les cotisations sont calculées à partir de l'indice correspondant à chaque échelon.

Un instituteur au 7ème échelon détient l'indice 407. Une professeur des écoles au 4ème échelon détient l'indice 453.

Corps/grade	Echelon										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur							129	136	142	152	170
PE et psyEN classe normale	PES= 80		130	136	144	152	163	179	191	205	220
PE et psyEN hors classe		202	216	233	249	263					
PE et psyEN classe exceptionnelle	230	243	257	275							
PE et psyEN cl. ex. échelon spécial	295	306	322								

Ajouter :

- 5 € si direction école de 1 à 4 classe(s).
- 9€ si direction école de 5 à 9 classes.
- 12€ si direction école de 10 classes et +.
- 5 € si enseignant-e spécialisé-e (1er et 2nd degrés), PEMF, conseiller pédagogique, psy-EN, SEGPA, EREA...

En cas de temps partiel

La cotisation est proportionnelle au taux du temps partiel
ex.: au 8ème échelon à 75%: $175 \times 75\% = 131,25\text{€}$.

La cotisation minimum est de 105€.

Retraités

(Base: la pension en net)

- inf. à 1 450€ : 104€
- de 1 450 à 1 750€ : 114€
- de 1 750 à 2 000€ : 124€
- sup. à 2 000€ : 134€

Adressez votre cotisation à Catherine Thuleau, 91 rue Eblé, 49000 ANGERS.

Libellez votre (vos) chèque(s) à : SNUipp-FSU Retraités
Pour le prélèvement automatique voir au verso.

Autres situations:

- PEGC hors classe = éch. 5: 207€ / éch. 6: 215€
- PEGC Classe exceptionnelle = éch. 2: 217€ / éch. 3: 232€ / éch. 4: 246€ / éch.5: 258€
- Etudiant = 40€
- PES = 80€
- AE/ AVS/EVS = 41€
- Disponibilité = 52€
- Congé parental = 105€

Le vrai coût de votre cotisation syndicale

Votre cotisation syndicale vous permet d'obtenir un **crédit d'impôt d'un montant égal à 66%** de celle-ci.
ex.: Pour une PE au 4ème ech. de la classe normale, la cotisation est de 136€ mais le coût réel est de 46,24€.

Pour une PE au 3ème ech. de la hors classe, la cotisation est de 216€ mais le coût réel est de 73,44€.

Si vous êtes imposable, cette somme est déduite de votre impôt sur le revenu.

Si vous n'êtes pas imposable, cette somme vous est remboursée.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples du coût réel d'une cotisation.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou à consulter notre site départemental (<http://49.snuipp.fr>, rubrique se syndiquer) pour de plus amples informations.

TEST DE VISION DE
L'EDUCATION NATIONALE

**TU
TRA
VAILLES
ENCORE PLUS
AVEC DES OBJECTIFS
DE PLUS EN PLUS DIFFICILES
ET UNE PRESSION OMNIPRÉSENTE**

AVEC UN SALAIRE INFÉRIEUR À
TES HOMOLOGUES EUROPÉENS

**VOTRE VISION
EST BONNE**

SYNDIQUEZ-VOUS



SNUipp-FSU
<http://49.snuipp.fr>